

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE542

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De contribuer à l'amélioration de la balance commerciale française, à la politique de l'emploi et à la politique économique définies par le Gouvernement ; ».

.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A travers cet amendement, il s'agit d'affirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour la France.

En effet, la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation doit avoir pour objectif de contribuer à la politique économique de la France et à sa politique de l'emploi.